

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal du Jeudi 07 Avril 2016

Boissy-sous-Saint-Yon (91790)

Le Jeudi 07 Avril 2016 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 01 Avril 2016, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Maurice DORIZON, à la Grange aux anneaux, place du Général de Gaulle à BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

Nombre de membres en exercice: 27

Etaient présent(e)s: M. DORIZON – MME Carine BILIEN - M. HERRY - MME PEDRONO – M. LEVASSEUR - MME MÉNELET – M. LION (à partir de la délibération n° 2016-042) - MME JOLY – M. GUITTET – M. DEGREMONT – MME BROCHOT – M. DIAS - MELLE RENAULT - M. FRANCOIS – MME Claudine BILIEN - M. LABRIT – MME BOUGENOT

Absent(e)s représenté(e)s: MME FLEURY par M. LION

M. OMNES par M. HERRY

M. TABART par M. LEVASSEUR MME MOUNOURY par MME JOLY MME CAISSO par MME PEDRONO M. LEMAITRE par MME BOUGENOT MME GAUTHIER par M. LABRIT

Absent(e) excusé(e):

MME PERRIER

Absent(e)s

MME FERNET-M. MENARD

Secrétaire de Séance :

M. FRANCOIS

Le Conseil Municipal, Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, Après en avoir délibéré,

<u>Délib. Nº 2016-039</u>: Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal ADOPTE l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 07 avril 2016. À l'unanimité.

<u>Délib. N° 2016-040</u>: Adoption du procès-verbal du 18 février 2016 ADOPTE le procès-verbal de la séance du 18 février 2016. À l'unanimité.

<u>Administration générale</u> – Décisions du Maire prises en application du Code Général des Collectivités Territoriales

PREND ACTE des décisions du Maire n° DM. 2016-030, n° DM 2016-031, n° DM 2016-032, n° DM 2016-033, n° DM 2016-034, n° DM 2016-035, n° DM 2016-036, n° DM 2016-037, n° DM 2016-038.

Délib. N° 2016-041: Compte de gestion 2015 du Trésorier Principal

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal d'Arpajon pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de la part de monsieur le Trésorier sur la tenue de ses comptes, son compte de gestion étant conforme au compte administratif de la commune.

À l'unanimité,

Délib. Nº 2016-042: Compte Administratif 2015

- DONNE QUITUS au Maire de la présentation faite du compte administratif de l'exercice budgétaire 2015,
- ADOPTE le compte administratif 2015 dont la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de clôture de 455 236.62 € et la section d'investissement un déficit de clôture de 139 531.14 €. À l'unanimité.

<u>Délib. N° 2016-043</u>: Compte Administratif 2015 – Affectation des résultats au budget principal 2016

DECIDE d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement, soit la somme de 455 236,62 €, au compte 1068 du budget primitif 2016.

À l'unanimité,

Délib. N° 2016-044: Impôts locaux - vote des taux 2016

APPROUVE le maintien des taux à appliquer aux trois taxes de la fiscalité directe locale pour l'année 2015 : 16 % pour la taxe d'habitation, 25 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 90 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

AUTORISE monsieur le Maire, à signer tous documents à intervenir permettant la mise en œuvre de cette délibération.

À l'unanimité,

Délib. N° 2016-045: Budget Primitif 2016

ADOPTE le budget primitif 2016 équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à 2 714 395 € et en section d'investissement à 1 958 530,29 €

A la majorité, 20 voix pour, 4 abstentions (M. LABRIT-M. LEMAITRE-MME GAUTHIER-MME BOUGENOT

<u>Délib. N° 2016-046</u>: Attribution de subventions aux associations et contribution au fonctionnement du CCAS

FIXE, pour l'exercice 2016, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local de la commune,

DECIDE d'attribuer une contribution financière de 5 500 € au CCAS

A la majorité, 20 voix pour, 4 abstentions (M. LABRIT-M. LEMAITRE-MME GAUTHIER-MME BOUGENOT

<u>Délib. N° 2016-047</u>: Manifestation communale – attribution de bons d'achat

AUTORISE monsieur le Maire à attribuer des bons d'achat dans le cadre de l'organisation annuelle du salon des artistes, pour un montant unitaire de $50 \, \epsilon$,

PRÉCISE que cette délibération vaut pour les années à venir tant que l'objet de la manifestation et le montant de l'attribution restent inchangés,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'année et le seront au titre des années à venir.

A l'unanimité,

<u>Délib. N° 2016-048</u>: Participation aux frais de transports scolaires 2016/2017 et souscription d'un contrat de tiers payant avec l'agence Imagine R

ADOPTE cette participation financière de 50 € aux charges de transport réglées par les collégiens, lycéens et étudiants de moins de 24 ans, pour l'année scolaire 2016-2017,

AUTORISE le Maire à souscrire un contrat de tiers payant avec l'agence Imagine R.

A l'unanimité,

<u>Délib. N° 2016-049</u>: Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour le remplacement d'une partie des lisses du terrain de football

AUTORISE monsieur le Maire à faire une demande de subvention la plus élevée possible et à signer tous documents nécessaires à sa bonne exécution.

A l'unanimité,

<u>Délib. N° 2016-050</u>: Demande de subvention auprès l'Agence des Espaces Verts pour l'aménagement du parc de l'Ormeteau

AUTORISE monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence des Espaces Verts la plus élevée possible, et à signer la convention d'aide financière afférente,

CONFIRME le maintien de ce terrain en zone N,

APPROUVE le projet d'aménagement pour un montant de 86.374,70 € HT inscrit au BP 2016,

S'ENGAGE à assurer la formation du personnel en charge de l'entretien du parc, selon les modalités de recevabilité de l'aide de l'AEV.

A l'unanimité,

<u>Délib. N° 2016-051</u>: Convention-cadre entre la CCEJR et la Commune pour un service minimum d'accueil

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention-cadre à conclure avec la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde, qui fixe les modalités pratiques et financières de mise en œuvre du service minimum d'accueil dans les établissements scolaires,

INDIQUE que la présente convention est consentie pour la durée du mandat actuel, trouvant son terme en 2020. A l'unanimité,

<u>Délib. N° 2016-052</u>: Convention relative au partage des données géographiques entre le SVOA et la Commune

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention relative au partage des données géographiques à conclure avec le SIVOA, et à en poursuivre l'exécution.

A l'unanimité,

Délib. N° 2016-053: Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

APPROUVE le recrutement pour accroissement temporaire d'activité d'un agent administratif de 2^{ème} classe à temps complet,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016.

A l'unanimité,

<u>Délib. N° 2016-054</u>: Journées du patrimoine – recrutement d'un vacataire

FIXE à 250 € le montant forfaitaire de la vacation à verser pour une prestation d'animation des journées du patrimoine 2016,

PRÉCISE que des crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2016,

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement d'un vacataire.

A l'unanimité,

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 30.





•